



VARENNES

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 709-12

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 709-12

**Règlement numéro 709-12 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin
de modifier les normes sur les voies d'accès prioritaires**

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIIT :

1. Que le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026, a adopté le projet de règlement 709-12 qui porte le titre mentionné ci-dessus.
2. Qu'une assemblée de consultation aura lieu le **22 juin 2026 à 19 h** en la salle du conseil de la Maison St-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes. Au cours de cette assemblée publique, le maire et la greffière des Services juridiques et greffe expliqueront ce projet de règlement, énonceront les conséquences de son adoption et entendront les personnes désirant s'exprimer à ce sujet.

3. **Objet et secteur visé par ce projet de résolution :**

Abroger le quatrième paragraphe du premier alinéa de l'article 15, lequel exige l'aménagement de voies d'accès prioritaires destinées à permettre l'accès au périmètre des bâtiments présentant une certaine superficie

Article 15 :

Retirer les dispositions exigeant l'aménagement de voies d'accès prioritaires destinées à permettre l'accès au périmètre des bâtiments présentant une certaine superficie.

Les normes prévues au Code de construction de 2015 s'appliqueront.

Zones concernées : Tout le territoire.

4. Que ce projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures régulières de bureau.

Donné à Varennes, ce 2 juin 2026.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 2 juin 2026 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 2 juin 2026.

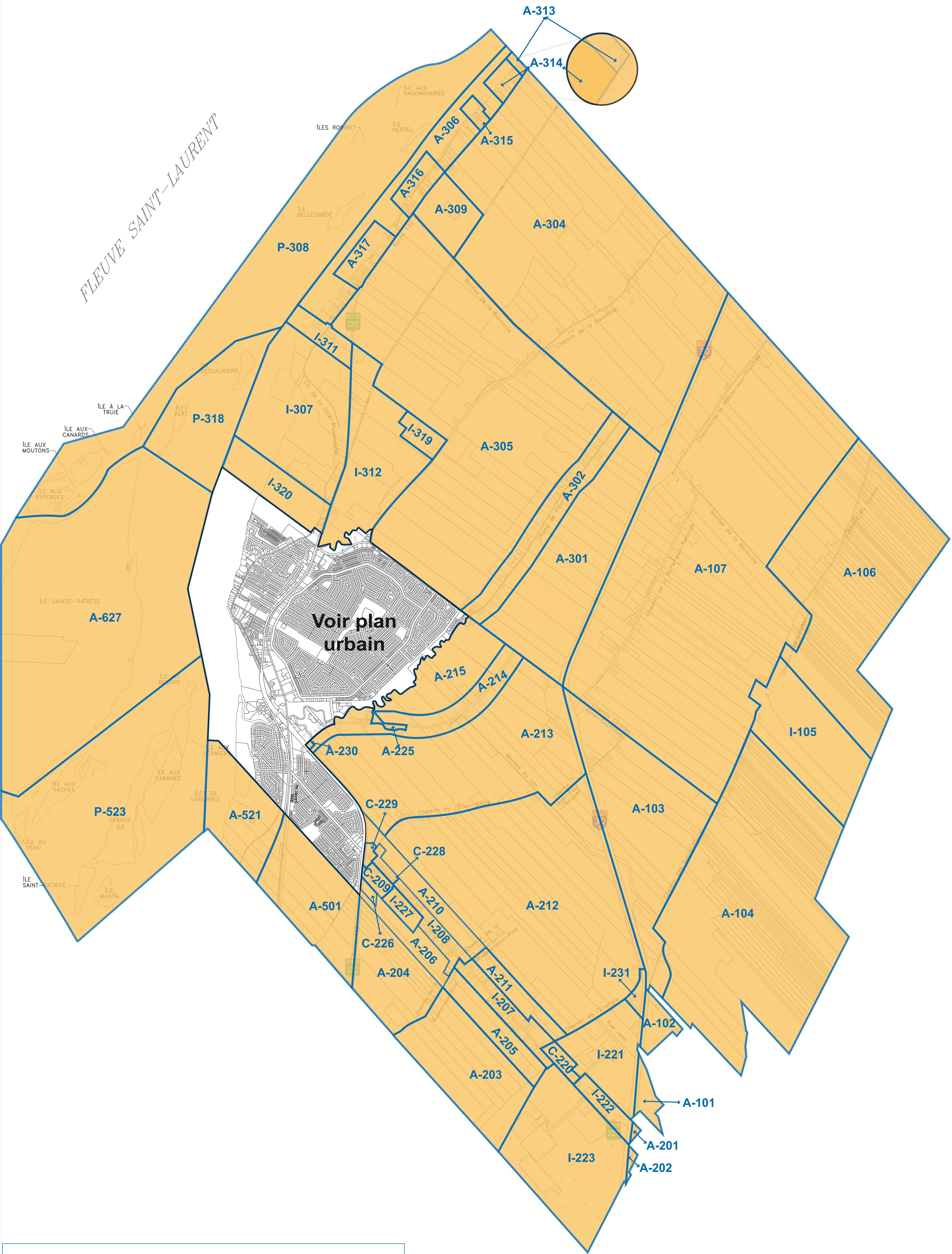
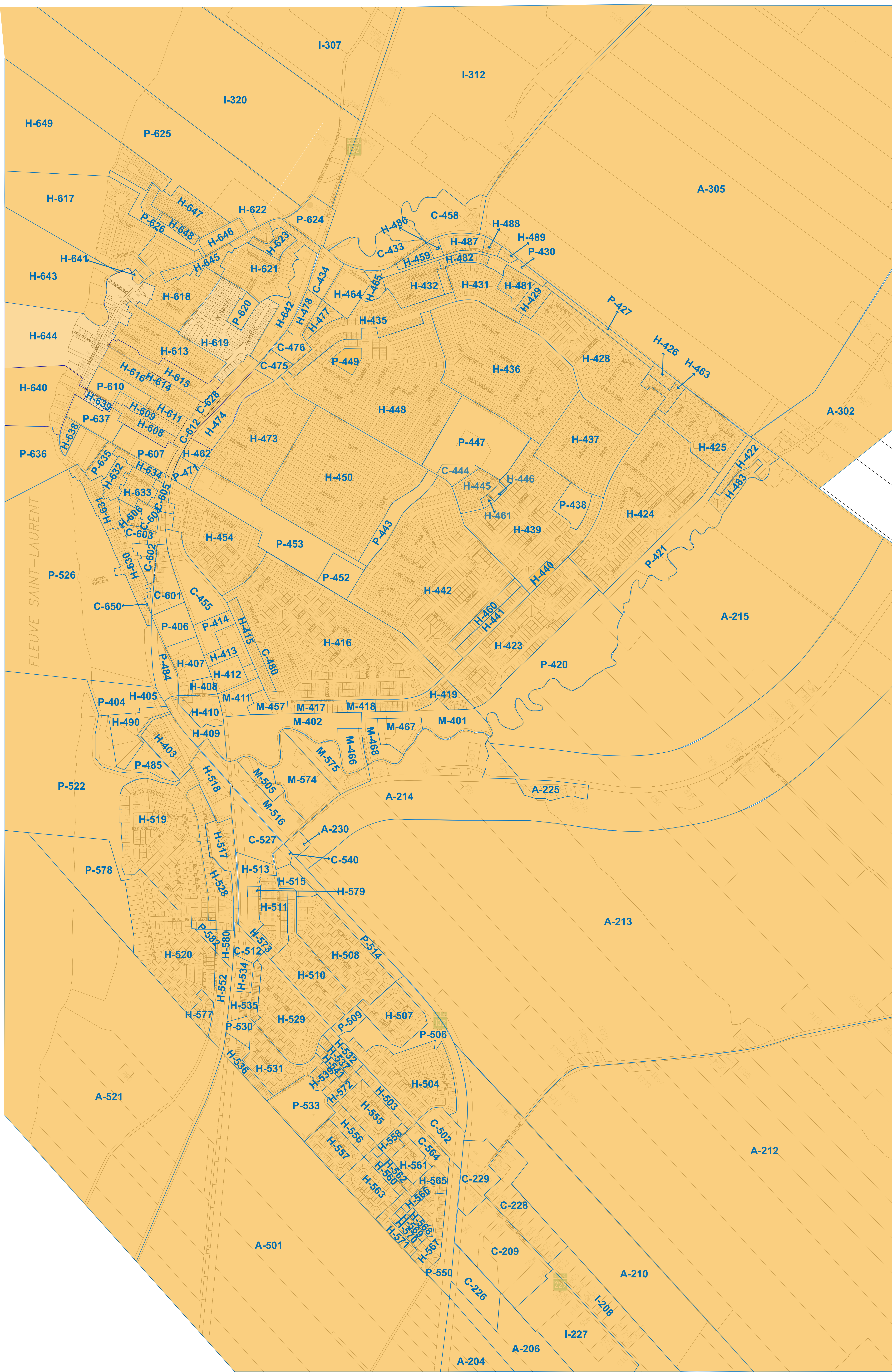
La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

▼
Hôtel de ville
Édifice Louis-Philippe-Dalpe
Services administratifs
175, rue Sainte-Anne, case postale 5000
Varennes (Québec) J3X 1T5
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 652-2655

▼
Bibliothèque de Varennes
Service arts, culture et bibliothèque
2221, boul. René-Gauthier
Varennes (Québec) J3X 1E3
Téléphone 450 652-3949

▼
Ateliers municipaux
Service des travaux publics
2650, rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 0B6
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 929-1636



VARENNES

Règlement de construction # 709-12



Zones concernées



Zones contiguës

Juin 2026